



Cegid HR Sprint
Plan de paie du
22 août 2022

BU HCM – Cegid HR Sprint

Niveau : Document Public

Mise à jour : 22 août 2022

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du **22 août 2022**.

Niveau de confidentialité	Document Public
Dernière mise à jour	22 août 2022
Destinataires	Réservé à un usage strictement interne

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

1. Préambule.....	4
1.1. Plan de paie	4
1.2. Informations.....	4
1.3. Préconisations	4
2. Points d'attention utilisateur.....	6
3. SMIC	Erreur ! Signet non défini.
3.1. SMIC.....	7
3.2. Minimum garanti	7
3.1. Activité partielle	8
4. Prorata SMIC (PRB0110240).....	11
5. DSN.....	14
5.1. Organismes au 25 juillet 2022	14
6. Cotisation 9006 CSG CRDS non déduc. sur transaction	15
7. Annexes	16
7.1. Articles utiles.....	16
7.2. Articles des plans de paie précédents.....	16

1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **22082022,0001**.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'octobre 2018.

1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société

- Paie
 - Paramètres
 - Salarié
 - Caractéristiques
 - Génération comptable
 - N4DS
 - Préférences**
 - Interface
 - Compléments
 - DPAE dématérialisée
 - IJSS_maintien
 - Dématérialisation RH
 - eRH
 - Absences - Congés Payés
 - DSN

Préférences

Modèle d'édition du bulletin
 Par défaut CEGID Bulletin de Paie Simplifié

Absence éditée en bas de bulletin

Absence 1
 Acquis [] [] []
 Pris [] [] []

Absence 2
 Acquis [] [] []
 Pris [] [] []

Absence 3
 Acquis [] [] []
 Pris [] [] []

Absence 4
 Acquis [] [] []
 Pris [] [] []

Etat justificatif

Heure 20 Heures travaillées
 Rémunération 01 Brut avant abattement
 Repas pris Montant rémunération 0500
 Heures exo. 44 Heures complémentaires exon

Éléments du bulletin
 Gestion des niveaux et des éléments dossier
 Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes
 Gestion des alertes de paie
 Application de paie <<Tous>>

Impression des rubriques
 Mode d'impression des rubriques
 Détail / libellé rubrique

Cumul édité en bas de bulletin

Cumul 1 [] [] []
 Cumul 2 [] [] []
 Cumul 3 [] [] []
 Cumul 4 [] [] []
 Cumul 5 [] [] []
 Cumul 6 [] [] []

Cumul mensuel édité en bas de bulletin

Champ 1 Aucun
 Libellé
 Champ 2 Aucun
 Libellé
 Champ 3 Aucun
 Libellé

Calendrier
 Edité en Gestion en jours

Visite médicale
 Périodicité Tous les 2 ans
 Nb de zones libres combo 0
 Nb de zones libres montant 0

eMail
 eMail envoyé via Serveur
 Suffixe date sur le nom des fichiers de virement
 Virement SEPA US

2. POINTS D'ATTENTION UTILISATEUR

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
Valeurs	7
Prorata SMIC (PRB0110240)	11
DSN	14
Annexes	16

3. VALEURS

3.1. SMIC

Mise à jour du SMIC applicable au 01/08/2022 :

Code	Libellé	
0008	Smic 35H base forfaitaire apprenti	1678.95
0010	SMIC Mensuel 39H	1918.78
0011	SMIC Horaire	11.07
0012	SMIC Mensuel 35H	1678.95

Arrêté du 29 juillet 2022 au JO du 30 juillet 2022

3.2. Minimum garanti

Mise à jour de la valeur du minimum garanti applicable au 01/08/2022 (**élément national 0020**)

Eléments nationaux : Minimum garanti	
Prédéfini	CEGID
Code	0020
Libellé	Minimum garanti
Date de validité	01 août 2022
Libellé abrégé	Minimum garanti
Valeur	3,9400
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Arrêté du 29 juillet 2022 au JO du 30 juillet 2022

3.1. Activité partielle

Mise à jour du taux d'indemnisation des salariés en activité partielle au motif « personnes vulnérables » à compter du 01/08/2022 (**table dynamique 842**)

Table dynamique : 842 Activité partielle Taux indemnité salarié

Caractéristiques

Prédéfini : CEGID

Code de la table : 842

Libellé : Activité partielle Taux indemnité salarié

Niveau de saisie : Général

Type du résultat : Valeur

Date de validité : 01/08/2022

Calcul optimisé

Valeurs non étendues

Critère d'entrée 1

Nature du critère : Eléments dynamiques

Sens : =

Critère d'entrée 2

Nature du critère : <<Aucun>>

Données de la table :

Code	Libellé	Résultat
001	Cas général	0,6
002	Secteurs protégés (baisse de CA<65%)	0,6
003	Entreprises fermées et restriction sanitaires t	0,6
004	Zone de chalandise d'une station de ski	0,6
005	Personnes vulnérables	0,7
006	Secteurs protégés (baisse de CA de 65% mir	0,6

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle-chomage-partiel/faq-chomage-partiel-activite-partielle>

Plancher d'indemnisation applicable au 01/08/2022 (**élément national 0622**)

Éléments nationaux : Plancher Indemnité Activité partiel

Caractéristiques Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	0622
Libellé	Plancher Indemnité Activité partiel
Date de validité	01 août 2022
Libellé abrégé	Plancher Indemnit
Valeur	8,7600
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Décret du 29 juillet 2022 au JO du 30 juillet 2022

4. PRORATA SMIC (PRB0110240)

Si sur un des mois d'avril, de mai ou de juin, la rémunération **96Z4 Prorata SMIC** n'était pas présente sur vos bulletins de paie, la régularisation calculée sur le mois de juillet était faussée. Aussi, nous adaptons notre paramétrage pour éviter ce point :

Création des variables de paie :

CQL2 Prorata SMIC Avril (R96Z4)

Variable : CQL2 Prorata SMIC Avril (R96Z4)

Prédéfini: CEGID

Code: CQL2

Libellé: Prorata SMIC Avril (R96Z4) Nature: Test

Thème: Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si: Variables de paie > CQHI > % SMIC RG (R96Z4) = Valeur (coef, taux, quar) > 0

Alors: Valeur (coef, taux, quar) > 1 1

Sinon: Valeur (coef, taux, quar) > 1 1 * Variables de paie > CQHI > % SMIC RG (R96Z4) C

Elle remplace la variable de paie **CQH0 % SMIC RG (R96Z4) 04** dans la variable de paie **CQG8 BOSS SMIC 01/07**.

CQL4 Prorata SMIC Mai (R96Z4)

Variable : CQL4 Prorata SMIC Mai (R96Z4)

Prédéfini : CEGID

Code : CQL4

Libellé : Prorata SMIC Mai (R96Z4) Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test | Bloc Note

Si Variables de paie CQH % SMIC RG (R96Z4) = Valeur (coef, taux, quar) 0

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar) 1 1 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quar) 1 1 * Variables de paie CQH % SMIC RG (R96Z4) C

FIN

Elle remplace la variable de paie **CQH2 % SMIC RG (R96Z4) 05** dans la variable de paie **CQG8 BOSS SMIC 01/07**.

CQL6 Prorata SMIC Juin (R96Z4)

Variable : CQL6 Prorata SMIC Juin (R96Z4)

Prédéfini : CEGID

Code : CQL6

Libellé : Prorata SMIC Juin (R96Z4) Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test | Bloc Note

Si Variables de paie CQH % SMIC RG (R96Z4) = Valeur (coef, taux, quar) 0

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar) 1 1 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quar) 1 1 * Variables de paie CQH % SMIC RG (R96Z4) C

FIN

Elle remplace la variable de paie **CQH4 % SMIC RG (R96Z4) 06** dans la variable de paie **CQG8 BOSS SMIC 01/07**.

La variable de paie **CQG8 BOSS SMIC 01/07** devient :

Variable : CQG8 BOSS SMIC 01/07

Prédéfini: CEGID

Code: CQG8

Libellé: BOSS SMIC 01/07 Nature: Calcul

Thème: Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie	CQG SMIC RG (R9724) 04	/
Variables de paie	CQL Prorata SMIC Avril (R96Z4)	+
Variables de paie	CQG SMIC RG (R9724) 05	/
Variables de paie	CQL Prorata SMIC Mai (R96Z4)	+
Variables de paie	CQG SMIC RG (R9724) 06	/
Variables de paie	CQL Prorata SMIC Juin (R96Z4)	-
Variables de paie	CQH SMIC 04 => 06	FIN

5. DSN

5.1. Organismes au 25 juillet 2022

Création des organismes :

Code Institution	Information supplémentaire	Nom Institution
X415	A4MSP2	QUATREM SANTE PREVOYANCE
X416	ALMRS2	LA MONDIALE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE

Mise à jour des libellés des organismes :

Code Institution	Information supplémentaire	Nom Institution
X057	DGPAC1	WILLIS TOWERS WATSON (GRAS SAVOYE)
X121	ACARD1	CARDIF

[Tables de référence de la norme DSN – P22V01 - net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr)

6. COTISATION 9006 CSG CRDS NON DEDUC. SUR TRANSACTION

La cotisation **9006 CSG CRDS non déduc. sur transaction** n'étant plus conforme à la norme, nous la fermons au niveau **CEGID**. Nous modifions son bloc note qui devient :

Cotisations : 9006 CSG CRDS non déduc. sur transaction

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID (dropdown) Code: 9006 (input)

Libellé: CSG CRDS non déduc. sur transaction (input)

Nature: Cotisation (dropdown) Thème: CSG/CRDS non déductible (dropdown)

Nom court: CRDS (input) Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: URSSAF (dropdown) Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> (dropdown) Critère d'application: (input with menu icon)

Validité

Du: <<Aucun>> (dropdown) Au: <<Aucun>> (dropdown)

Mois: <<Aucun>> (dropdown) Mois: <<Aucun>> (dropdown)

Mois: <<Aucun>> (dropdown) Mois: <<Aucun>> (dropdown)

Cotisation CSG CRDS non déductible sur transaction exonérée d'impôt et de cotisations sociales.
Insérer la rubrique dans le bulletin, à utiliser avec la rubrique de rémunération 7114 transaction exonérée.

Cette cotisation est remplacée par les cotisations 90J0 à 90J4 pour l'URSSAF et 90W6 à 90V0 pour la MSA

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 402 (input with menu icon) CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu

Theme: CSG/CRDS NON DEDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

7. ANNEXES

7.1. Articles utiles

Vous retrouvez ici les KBs qui nous semblent utiles en cette période :

[KB0034704](#) - Cegid Production Sociale : Comment fusionner deux coffres-forts dans une même société ?

[KB0034702](#) - Cegid Production Sociale : Comment gérer la signature électronique dans la Dématérialisation RH ?

[KB0034545](#) - Cegid production Sociale : Replay Web Assistance - La Gestion des IJSS

[KB0033099](#) - Cegid production sociale : DSN - Comment gérer le nouveau signalement FCTU ?

[KB0032395](#) - Régularisation des cotisations MSA

[KB0032394](#) - Régularisation des cotisations URSSAF

[KB0032393](#) - Régularisation des cotisations OC

[KB0032385](#) - Régularisation des cotisations AGIRC-ARCCO

[KB0031555](#) - Cegid Production Sociale : Comment régulariser en DSN un trop versé pour la DGFIP ?

7.2. Articles des plans de paie précédents

Plan de paie du 18 juillet 2022 : [KB0034775](#)

Plan de paie du 16 juin 2022 : [KB0034573](#)

Plan de paie du 6 mai 2022 : [KB0034254](#)

Plan de paie du 15 avril 2022 : [KB0034152](#)

Plan de paie du 16 mars 2022 : [KB0033899](#)

Plan de paie du 16 février 2022 : [KB0033712](#)

Plan de paie du 17 janvier 2022 : [KB0033468](#)

Plan de paie du 7 janvier 2022 : [KB0033408](#)

Plan de paie du 16 décembre 2021 : [KB0033248](#)

Plan de paie du 15 novembre 2021 : [KB0032917](#)

Plan de paie du 7 octobre 2021 : [KB0032654](#)

Plan de paie du 16 septembre 2021 : [KB0032415](#)